



RECU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220302-D00671510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 mars 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 février 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 4, 3, 35, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Laurent CROIZIER

Était absent : M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN, M. Guillaume BAILLY à Mme Claude VARET, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, M. Cyril DEVESA à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Valérie HALLER, Mme Laurence MULOT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 5. Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Délibération n° 2022/006715

Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	17/02/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) propose un lieu d'informations juridiques concernant tous les domaines de la vie familiale, professionnelle ou sociale, afin de permettre aux personnes de connaître leurs droits et de retrouver leur autonomie. Dans le contexte de la crise sanitaire, l'association a dû faire face à une augmentation du nombre d'entretiens concernant des situations de violences intrafamiliales. Ceux-ci se déroulent au siège de l'association, au Centre Simone de Beauvoir. Elle rencontre aujourd'hui un besoin financier nécessaire pour pouvoir pérenniser cette action.

De plus, le CIDFF coordonne le collectif associatif du 8 mars (journée internationale pour les droits des femmes) qui propose chaque année des actions sur le thème de l'égalité des droits des femmes dans le cadre de cette date symbolique. Le CIDFF sollicite également une aide financière au nom du collectif pour permettre la réalisation de ces actions.

I. Subvention de fonctionnement au titre des permanences d'informations juridiques

A/ Contexte

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) a pour but de proposer un lieu d'informations juridiques concernant tous les domaines de la vie familiale, professionnelle ou sociale, de permettre aux personnes de connaître leurs droits et de retrouver leur autonomie.

L'association dispense des entretiens individuels juridiques (45 minutes en moyenne) au 14 rue Violet (siège) dans le quartier de Saint-Claude. Ceux-ci ont lieu les lundis, mardis, mercredis et jeudis à l'espace Simone de Beauvoir.

Une permanence téléphonique est également réalisée par les juristes tous les mercredis matins. Les rendez-vous par téléphone sont posés tous les jours afin de répondre le plus rapidement possible aux demandes des personnes et une réorientation est régulièrement opérée vers les partenaires associatifs et institutionnels en fonction de l'objet de l'appel.

Dans ces entretiens, les juristes prennent en compte la globalité de la personne et répondent aux questions relatives au droit de la famille, au droit pénal, au droit des procédures, au droit des étrangers, à la santé, aux aides sociales...

Dans le contexte de la crise sanitaire et depuis le redémarrage des activités de l'antenne du Doubs, les entretiens ne cessent d'augmenter compte tenu de la demande du public.

Le nombre de situations spécifiques de violences intrafamiliales est croissant. Elles représentent un tiers des entretiens et nécessitent du temps ainsi que des moyens pour accompagner plus particulièrement ces personnes très fragilisées.

Ce travail est souvent réalisé en partenariat avec les associations Solidarité Femmes ou France Victimes lorsque cela concerne le dispositif du Téléphone Grave Danger.

Le CIDFF a besoin de financements pour pérenniser cette action budgétée à 39 684 € pour 2022. Une personne juriste est mobilisée sur cette action à plus d'un mi-temps de travail. Cette demande s'inscrit dans un contexte de forte sollicitation : 459 personnes ont été informées en 2020 dont 41 % des entretiens mentionne des violences intrafamiliales et représente la proportion la plus importante dans le Département. Au 1^{er} novembre 2021, 354 sollicitations avaient déjà été enregistrées. Pour rappel, en 2021, la Ville de Besançon a attribué au CIDFF, une subvention d'un montant de 4 000 € pour faire face à l'augmentation des sollicitations en lien avec la crise sanitaire. A noter que la Ville a aussi financé le CIDFF pour ses permanences juridiques dans les quartiers prioritaires à hauteur de 3 000 €.

B/ Soutien financier

Le CIDFF sollicite la Ville de Besançon à hauteur de 7 000 € afin de pérenniser ses actions pour ses permanences juridiques. Il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 7 000 € pour 2022.

A noter que le CIDFF a aussi déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre du Contrat de Ville pour ses permanences juridiques dans les quartiers prioritaires. Cette demande sera examinée dans le cadre de l'attribution des subventions Contrat de Ville (délibération spécifique).

II. Subvention de fonctionnement dans le cadre de la journée du 8 mars

A/ Contexte

La journée internationale des droits des femmes, reconnue par l'Organisation des Nations Unies, est célébrée dans de nombreux pays à travers le monde depuis 1975. Elle est apparue dans le contexte des mouvements sociaux au tournant du XX^e siècle en Amérique du Nord et en Europe. C'est un jour où les femmes sont reconnues pour leurs réalisations, sans égard aux divisions, qu'elles soient nationales, ethniques, linguistiques, culturelles, économiques ou politiques. C'est une occasion de faire le point sur les luttes et les réalisations passées, et surtout, de préparer l'avenir et les opportunités qui attendent les futures générations de femmes.

Chaque année à Besançon des événements sont organisés par un collectif d'associations. Il propose des interventions et des expositions sur le thème de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Il intervient dans la sphère publique dans différents domaines : culturel, sportif, éducatif et historique.

Le CIDFF coordonne ce dispositif.

En 2022, plusieurs actions seront organisées sur la période entourant le 8 mars :

- Exposition « Talents de femmes » : Intervention de Delphine Ziegler, artiste vidéaste, le vendredi 11 mars de 14 h à 18 h,
- Projection du film « La Bonne épouse »,
- Projection-débat « 1^{er} épisode de "La cantatrice chôme" »,
- Conférence « Des Femmes en résistance durant la guerre de 1939-1945 »,
- Conférence « Droits des femmes, migrations et exploitation sexuelle »,
- Conférence « Les filles aussi jouent de la trompette »,
- Cafémiste « 50 après la loi, égalité de revenus hommes-femmes : où en est-on ? »,
- « Ballade surprise, étonnantes bisontines »,

B/ Soutien financier

Le CIDFF sollicite la Ville de Besançon afin d'obtenir une subvention d'un montant de 1 000 € pour la célébration de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 8 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.020.6574.0022184.10068.

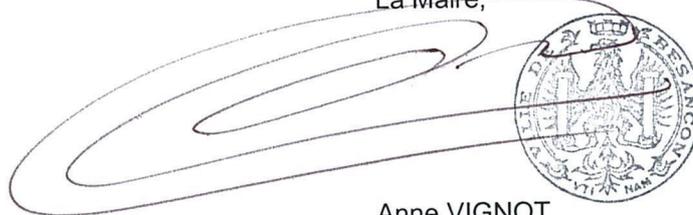
Le versement de la subvention aura lieu en une fois à compter de sa notification.
L'association transmettra son bilan financier ainsi que, concernant l'organisation de la journée du 8 mars, un compte-rendu de l'utilisation de la subvention.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2022 de 8 000 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), dans les conditions définies au présent rapport et répartie comme suit :

- 7 000 € au titre des permanences d'informations juridiques,
- 1 000 € dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars.

M. Anthony POULIN (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink that starts with a large loop and extends to the right, crossing over the official seal of the Municipality of Vitry-sur-Seine. The seal is circular and contains the text 'VILLE DE VITRY SUR SEINE' and '1717'.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions*: 10

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.